

Baptême : questions diverses

par Jean-Pierre Bory

Doit-on faire baptiser « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » ou peut-on le faire seulement « au nom de Jésus-Christ » ?

L'ordre de Jésus est très précis en Mt 28.19 : il s'agit d'un baptême trinitaire. Cependant, en Ac 8.16 et Ac 19.5 des chrétiens sont baptisés au nom du Seigneur Jésus seulement ; en Ac 2.38, Pierre demande de le faire au nom de Jésus-Christ. Le texte de Matthieu est d'ordre didactique, précisant la nécessité et le déroulement de l'acte ; les suivants sont des mentions de l'événement dans des relations historiques où l'auteur n'a pas pour objectif d'en détailler tout le processus ni de l'enseigner. Dans notre pratique, on suivra donc plus logiquement ce qu'enseigne et ordonne Jésus.

On ne peut pas dire pour autant que les baptêmes mentionnés dans les Actes ne sont pas valides ! « La formule abrégée utilisée dans les Actes distingue le baptême chrétien de celui de Jean »¹. D'autre part, celui qui se fait baptiser témoigne de la mort de Jésus (homme) pour lui, et de sa divinité (Seigneur et Christ), de son recours à lui comme Sauveur (Ac 22.16) ; et l'on invoquait son nom sur le baptisé (Ac 15.17, Je 2.7). Il n'y a pas de texte liturgique figé pour le baptême d'eau : sa valeur ne dépend pas d'une formule magique !

« J'ai été baptisé bébé, dois-je me faire rebaptiser en tant qu'adulte ? »

Dans l'histoire, les anabaptistes (ceux qui se faisaient « rebaptiser ») l'ont fait au péril de leur vie, tant ils attachaient d'importance à la signification du baptême et au témoignage rendu par l'immersion d'adultes croyants (voir l'article « Le sens du baptême »²). Ceux qui demandent aujourd'hui à être rebaptisés après avoir vécu consciemment une conversion à Jésus-Christ, le font parce qu'ils ont compris que « si la signification du baptême changeait, il fallait renouveler l'acte »³.

Paul n'a pas hésité à rebaptiser ceux qui avaient déjà été baptisés par Jean-Baptiste (Ac 19.3-5) car le baptême administré par le précurseur de Jésus n'avait pas la plénitude de sens de celui institué par le Seigneur. Baptiser comme adulte une personne baptisée bébé, n'est dans le fond pas lui administrer un second baptême, mais un baptême différent, en obéissance à l'ordre de Jésus.

Cependant une personne baptisée comme bébé peut s'être convertie dans une Eglise protestante, évangélique peut-être, mais qui n'insiste pas sur le baptême des adultes ; si elle se déplace et rejoint autre Eglise évangélique après 20 ans de vie chrétienne et de témoignage fidèle. Lui imposer le baptême serait, pour plusieurs auteurs évangéliques, impliquer qu'elle n'a pas été chrétienne auparavant et qu'elle entre seulement maintenant dans une vie de foi.⁴ Cependant, et on peut le souhaiter, si ce croyant demande lui-même à être baptisé enfin comme adulte, qu'il le soit !

« Le baptême est-il nécessaire au salut ? »

Non, sinon le brigand sur la croix ne serait pas au paradis ! Le baptême d'eau ne purifie pas notre être intérieur (1 Pi 3.21). L'essentiel est l'expérience spirituelle, intime, consciemment décidée, de la repentance et de la foi en la mort expiatoire de Christ pour soi. La suite normale est la croissance dans la foi : le baptême comme témoignage, l'étude et le respect des enseignements de Christ, la consécration et l'implication active dans le développement de l'Eglise : mais aucun de ces actes n'a de valeur méritoire en faveur du salut acquis définitivement en acceptant Christ comme Sauveur. Le baptême n'est pas un sacrement, un « moyen de grâce ».

¹ Alfred Kuen, Encyclopédie des difficultés bibliques, p. 641 (voir présentation de cet ouvrage dans Livres/Actualités, p. 19).

² Page 5 de ce même numéro.

³ Alfred Kuen, Le baptême, hier et aujourd'hui, p. 307.

⁴ Id, p.305.

« Le baptême est-il une obligation pour le croyant ? »

A moins d'une impossibilité physique (maladie, âge, contre-indication médicale ; empêchement majeur tel le brigand sur la croix), quelle excuse invoquerait-on pour ne pas obéir à un ordre aussi précis de Jésus-Christ ? Il faudrait alors mettre aussi en question celui d'évangéliser, celui d'enseigner la Parole de Dieu, mentionnés dans la même phrase !

« Je me suis converti tout récemment et l'on me demande de patienter un peu pour être baptisé devant l'Eglise. »

Aujourd'hui lorsqu'un jeune issu d'une famille chrétienne, ou un individu venant d'un arrière-plan athée, se convertit, que sait-il des commandements du Seigneur et de ce qu'impliqué être « disciple de Christ » ? Sans remettre en cause la sincérité et la pleine validité de sa conversion, les responsables de l'Eglise agissent prudemment quand ils demandent au néophyte de suivre un catéchisme, un enseignement biblique de base (voir article de D. Bresch, p. 10).

Le nouveau converti saura alors pleinement ce que signifie être mort avec Christ et les exigences de la vie chrétienne dans laquelle il s'engage, car le baptême est aussi le témoignage d'un engagement avec Dieu (1 Pi 3.21). Son baptême sera alors beaucoup plus significatif.

« Dois-je attendre d'être baptisé pour prendre la cène ? »

Le baptême biblique, tel qu'il a été compris par la première Eglise, est le témoignage de la mort et de la résurrection spirituelles avec Christ. La cène est le témoignage de la communion à cette mort et de l'appartenance à l'Eglise de Christ : la foi en Jésus-Christ Sauveur, mort pour soi, est donc la condition nécessaire et suffisante pour pouvoir en témoigner par la cène ; il semble cependant plus logique de participer à la cène après avoir pris le temps de comprendre ce que signifiait « être né de nouveau », les implications concrètes de cette expérience dans sa vie personnelle et après avoir publiquement témoigné de cette conversion à Christ par le baptême d'eau.

« J'ai été baptisé adulte par aspersion après ma conversion. Dois-je le refaire par immersion ? »

L'article page 5⁵ a rappelé la signification de l'immersion dans l'eau. Dans la vie courante, on attache de l'importance au sens porté par le geste : la poignée de main, une révérence, le baiser... Si Jésus a aboli tous les rites de l'Ancienne Alliance pour n'enseigner que deux gestes symboliques dans la nouvelle, le baptême et la cène, c'est qu'il y attachait de l'importance. « L'Eglise peut-elle sans dommage changer la forme du signe commandé ? »⁶

Cependant si ce baptême par aspersion a été pratiqué dans une Eglise évangélique, avec un enseignement approprié, certains considèrent qu'un second baptême par immersion ne se justifie pas, sauf si la personne le demande.

« Puis-je être membre d'une Eglise sans être baptisé ? »

Paul affirme clairement que c'est le baptême dans l'Esprit qui intègre au Corps de Christ, à l'Eglise universelle de Jésus-Christ. L'Eglise locale n'est qu'une fraction de ce Corps, mais elle en est une partie visible aujourd'hui sur la terre. La nouvelle naissance nous rend spirituellement membre de l'Eglise universelle de Jésus-Christ, par conséquent de l'Eglise de notre ville à laquelle nous adhérons.

Cependant l'ordre de Jésus qui suit immédiatement celui d'annoncer l'Evangile est : « baptisez ! » Peut-on prétendre aimer et vouloir suivre Jésus, faire partie de son Eglise, sans respecter sa volonté clairement exprimée ?

J.-P.B.

⁵ article : le sens du baptême.

⁶ Henri Blocher, cité par A. Kuen, op. cit., p. 165.